



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
**Office fédéral du sport OFSPO**  
Haute école fédérale de sport Macolin  
Formation des entraîneurs Suisse

**Délais**  
**Examen d'entraîneur professionnel de sport de performance**  
**mai 2027 (RE 2017)**

<b>Date d'examen</b>	<b>28 – 30 avril 2027</b>
<b>Lieu de l'examen</b>	<b>Office fédéral du sport Macolin OFSPO</b>
<b>Lien d'inscription</b>	<b><a href="https://www.studadmin.ehsm.admin.ch/fr/pub/">https://www.studadmin.ehsm.admin.ch/fr/pub/</a></b>
<b>Délai d'inscription</b>	31 décembre 2026
<b>Confirmation prov. d'inscription</b>	28 janvier 2027
<b>Frais d'examen</b>	Une facture est envoyée 30 jours avant le délai de paiement.
<b>Examen</b>	CHF 800
<b>Examen de ratrapage</b>	CHF 300
<b>Remise des formulaires suivant le processus d'inscription</b>	17 mars 2027
<b>Remise du projet de diplôme</b>	17 mars 2027

**Attention :** Le travail de projet et les doivent être téléchargés sur ILIAS au plus tard le 17 mars 2027, certains documents devant être signés par la fédération sportive ou le coach developer. Il convient de tenir compte de cette circonstance.  
Ainsi, nous pouvons également garantir la convocation et l'envoi du programme dans les délais impartis de notre côté.

**Convocation à l'examen** 28 mars 2027

Les documents détaillés concernant l'examen professionnel supérieur se trouvent ci-dessous :  
<https://www.ehsm.admin.ch/fr/examen-professionnel-selon-le-reglement-dexamen-de-2017>

## **Admission**

L'inscription doit être remise complètement et dans les délais. Les candidats inscrits reçoivent une confirmation. Cette confirmation fait également office d'admission provisoire à l'examen. L'admission définitive dépend de la remise des documents et du travail de projet écrit. (date ci-dessus).

### **Inscription complète reçue (Règlement d'examen 3.2) :**

- a) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- b) l'attestation de la formation d'entraîneur de fédération et la reconnaissance J+S ;
- c) le visa de la fédération sportive nationale ;
- d) la mention de la langue d'examen ;
- e) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- f) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

*En plus de l'inscription :*

*Coordonnées complètes (courriel incl.) de votre Coach Developer*

### **Pour l'inscription définitive il faut envoyer au plus tard 6 semaines avant l'examen les documents suivant (Directives 4.1) :**

- a) Certificat attestant d'une formation aux premiers secours ou d'une formation sanitaire ;
- b) Certificat attestant d'une pratique professionnelle en tant qu'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre ;
- c) Attestation des visites d'entraînement/de compétition et qualification pratique ;
- d) Attestation des entretiens d'évaluation ;
- e) Remise du travail de projet.

*Le respect des délais et des documents nous permettra d'envoyer le programme et l'invitation dans les délais – MERCI*